

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31/08/2023**

**ASSOCIATION TOURQUENNOISE
D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
27 RUE DU DRAGON
59202 TOURCOING CEDEX**

ASSOCIATION TOURQUENNOISE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

27 RUE DU DRAGON

59202 TOURCOING CEDEX

RAPPORTS DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES

RELATIFS A L'EXERCICE CLOS LE 31/08/2023

**I - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/08/2023**

pages 1 à 3

COMPTES ANNUELS

pages 4 à 7

ANNEXE

pages 8 à 19

**II - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

pages 20 à 21

ASSOCIATION TOURQUENNOISE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

27 RUE DU DRAGON

59202 TOURCOING CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/08/2023

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A.T.E.P. relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/09/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les estimations comptables significatives nous paraissent raisonnables ;
- Les dispositions spécifiques du règlement n° 18-06 applicables au secteur associatif sont correctement appliquées ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mons en Baroeul, le 29 décembre 2023

Société FIC EXPERTISE
Commissaire aux comptes
Représentée par **Soleyne DONCHE**



COMPTES ANNUELS



Période du 01/09/2022 au 31/08/2023 (Bilan)

Actif		Au 31/08/2023			Au 31/08/2022
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	1 734	1 734		
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	1 734	1 734		
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	1 425 231		1 425 231	1 425 231
Constructions	34 765 256	17 637 396	17 127 859	17 811 482	
Inst. techniques, mat.out.industriels	1 742 565	525 656	1 216 909	1 385 980	
Immobilisations corporelles en cours	476 338		476 338	87 717	
Avances et acomptes					
TOTAL	38 409 391	18 163 052	20 246 339	20 710 412	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées	188 000	188 000		
	Autres titres immobilisés	306 006		306 006	306 006
	Prêts				
	Autres				
	TOTAL	494 006	188 000	306 006	306 006
Total I	38 905 132	18 352 786	20 552 345	21 016 418	
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés			
		Créances reçues par legs ou donations			
		Autres	604 329		604 329
	TOTAL	604 329		604 329	436 892
	Divers	Valeurs mobilières de placement	900 000		900 000
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		992 980		992 980	1 225 593
Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾		40 384		40 384	45 668
Total II	2 537 693		2 537 693	1 708 154	
Frais d'émission des emprunts	III				
Primes de remboursement des emprunts	IV				
Ecart de conversion Actif	V				
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	41 442 826	18 352 786	23 090 039	22 724 572	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				



Valorem-2A
L'ACCOMPAGNEMENT FUTURÉMENT

ASS ATEP

Bilan Passif

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023 (Bilan)

Passif		Au 31/08/2023	Au 31/08/2022
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	277 887	277 887
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	4 000 000	4 000 000
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	7 851 604	7 851 604	
Report à nouveau	1 579 691	1 855 976	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	199 530	-276 284	
Situation nette (sous-total)	13 908 713	13 709 183	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	4 873 309	4 655 968	
Provisions réglementées			
Total I	18 782 022	18 365 151	
Autres fonds propres			
Montant des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Total I bis			
Fonds dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
Total II			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Total III			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	3 516 555	3 860 915	
Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	5 000	5 048	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 036	67 927	
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	63 522	24 681	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	554 339	290 489	
Autres dettes	114 562	110 359	
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
Total IV	4 308 016	4 359 420	
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	23 090 039	22 724 572	
Renvois			
(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(2) Dont emprunts participatifs			

Edité à partir de: Lcspj-Vn-1.0



Valorem-2A
L'ACCOMPAGNEMENT AUTREMENT

ASS ATEP

Compte de résultat

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023 (Bilan)

		Du 01/09/2022 Au 31/08/2023	Du 01/09/2021 Au 31/08/2022
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	50	60
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		9 498
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	1 509 014	1 080 872
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	195 147	156 646
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	0		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	1 704 212	1 247 076
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	114 268	110 203
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	209 036	198 842
	Salaires et traitements		
	Charges sociales		
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 486 617	1 467 337
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	20	20
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	1 809 943	1 776 403
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	-105 730	-529 326



Valorem-2A
L'ACCOMPAGNEMENT DURABLE

ASS ATEP

Compte de résultat

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023 (Bilan)

		Du 01/09/2022 Au 31/08/2023 12 mois	Du 01/09/2021 Au 31/08/2022 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	20 270	3 391
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	20 270	3 391
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	40 714	44 597
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	40 714	44 597
	2. Résultat financier (III-IV)	-20 443	-41 206
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	-126 174	-570 532
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		1 050
	Sur opérations en capital		293 197
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	326 834	
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	326 834	294 247
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)	326 834	294 247
	Participation des salariés aux résultats VII		
	Impôts sur les bénéfices VIII	1 130	
	Total des produits (I + III + V)	2 051 317	1 544 716
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 851 787	1 821 001
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	199 530	-276 284
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
	Total		
Charges des contributions volontaires en nature			
	Secours en nature		
	Mises à disposition gratuite de biens		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		
	Total		

**ANNEXE
AUX COMPTES ANNUELS**

SOMMAIRE DE L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUEL 2022/2023 de l'A.T.E.P.

- 1. Présentation de l'Association**
- 2. Règles et méthodes comptables**
- 3. Faits marquants de l'exercice**
- 4. Evénements postérieurs à la clôture**
- 5. Immobilisations corporelles, incorporelles et financières et amortissements (cf. Tableau N°1)**
- 6. Dépréciations d'éléments d'actifs (cf. Tableau N°2)**
- 7. Etat des dettes et créances à la clôture (cf. Tableau N°3)**
- 8. Fonds propres (cf. Tableau N°4)**
- 9. Subventions d'équipement et d'investissement et Suivi du droit de reprise sur les subventions d'investissement (cf. Tableau N°5)**
- 10. Placements et disponibilités**
- 11. Charges et produits constatés d'avance**
- 12. Situation vis-à-vis des collectivités territoriales (fonctionnement et investissement) (cf. Tableau N°6)**
- 13. Note sur le résultat (Annexe N°8 et 9)**
- 14. Engagements**

ASSOCIATION TOURQUENNOISE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

ANNEXE DE L'EXERCICE 2022/2023

1. Présentation de l'Association

L'Association Tourquennoise d'enseignement professionnel est une association loi 1901 dont l'objet social est la gestion foncière d'établissements scolaires privés. Elle est dotée de deux organes de gestion :

- L'Assemblée Générale (AG), organe de délibération. Elle rend compte aux adhérents et détermine les grandes orientations.
- Le Conseil d'Administration (CA), organe d'administration. Il est élu par l'AG, gère l'établissement et élit le bureau (Président, secrétaire et trésorier).

Dans le cadre de son objet social, l'association se livre à toute activité se rapportant directement ou indirectement à l'évolution, l'amélioration et l'entretien d'un patrimoine immobilier à destination scolaire.

Son patrimoine regroupe un ensemble d'immeubles affectés à 6 établissements :

L'école Primaire Privée Saint Louis, le Collège Privé Charles Péguy et le Lycée Industriel et Commercial Privé, le Lycée Professionnel Privé Marie Noël et le Lycée Privé Jehanne d'Arc et le centre de formation continue et d'apprentis.

2. Règles et Méthodes Comptables

Les comptes de l'exercice 2022/2023 clos au 31/08/2023 et d'une durée de 12 mois ont été établis sur la base des principes suivants :

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes :

Les comptes arrêtés au 31/08/2023, présentés en euros, ont été établis conformément aux règlements et recommandations professionnelles suivantes :

- Règlement ANC 2014-03, ANC 2018-06 et des dispositions du plan comptable des établissements d'enseignement privés de septembre 2020
- Dispositions du Plan Comptable des établissements d'enseignement privés
- Guide de l'établissement de l'annexe comptable des associations et fondations (édition mars 2021 – Ordre des experts comptables)

Les principes généraux de prudence, de régularité et de sincérité ont été respectés à partir des hypothèses suivantes :

- o Continuité de l'exploitation de l'ensemble scolaire.
- o Indépendance des exercices.
- o Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

3. Faits marquants de l'exercice

Le seul fait marquant sur cet exercice est l'augmenter le loyer de 400.000,00 € en accord avec l'ATG EIC.

4. Evénements postérieurs à la clôture

Néant

5. Immobilisations corporelles et incorporelles et financières

a. Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires et des frais d'acquisition des immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations. Ils comprennent les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'immobilisation.

Quelle que soit leur nature, les immobilisations sont valorisées au bilan selon la méthode du coût historique complet.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire sur la durée de vie estimée des biens. Les durées d'amortissement retenues par type de bien sont exposées dans le tableau N°1.

Les bâtiments font l'objet d'une décomposition, chaque composant suivant un plan d'amortissement qui lui est propre.

Les immobilisations incorporelles concernent des logiciels utilisés tant au titre de la gestion qu'au titre des différentes formations proposées dans chaque établissement.

Les postes d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que leur amortissement sont exposés dans le tableau N°1. Ils sont en augmentation nette de 1.022.556,22€.

L'exercice 2022/2023 se caractérise par la réalisation des travaux immobiliers suivants :

*** Ecole Saint Louis :**

Pas de travaux

*** Collège Charles Péguy :**

- Finalisation des travaux dans les locaux de la SEGPA (cloisons, pose de nouvelles menuiseries intérieures et extérieures, Plafonds suspendus, déplacement de la baie informatique, réfection du réseau électrique et de l'alarme incendie, peintures et modification de la ventilation double flux)
- Rénovation des toilettes contiguës à la section SEGPA.
- Traitement acoustique de l'art Lab.

*** Lycée Marie Noël :**

- Démolition des garages et de la clôture séparative entre le jardin de la maison SCAMPS et le Lycée Marie-Noël
- Travaux de couverture sur le bâtiment C
- Pose d'un portail à l'emplacement des anciens garages
- Installation de radiateurs et réfection des peintures et éclairages au self
- Installation de contrôles d'accès SALTO

*** Le CUBE & Lycée EIC :**

- Remplacement des éclairages par des LEDS avec automatisation dans les bâtiments Ingénieurs, le self
- Création d'un laboratoire au 1^{er} étage du bâtiment G (travaux de plomberie, d'électricité)
- Remplacement de la VMC dans le bâtiment G du Lycée Jehanne d'Arc
- Remplacement de chaudière au bâtiment 68

*** EIC FORMATION :**

Tavaux d'Aménagement au RDC des locaux au 14 rue de l'Alma pour la formations petite enfance

b. Immobilisations financières

Les immobilisations financières exposées dans le tableau N°1 sont constituées :

- De parts sociales souscrites auprès du crédit coopératif pour un montant de 306.006,50 €
- De titres de participation 2I SCT pour 180.000,00 € dépréciés à 100% (tableau N°2)

6. Dépréciation des éléments d'actifs

Le seul actif déprécié figure dans le tableau N° 2 à savoir :

- Les titres de participation 2I SCT dépréciés à 100% (tableau N°2)

7. Etat des créances et dettes à la clôture de l'exercice

L'état des créances et dettes résultant de l'exercice 2022/2023 est détaillé par ancienneté dans le tableau N°3, il se compose de :

a. Créances

Les Créances pour un montant de 902.033,12 € brut, elles correspondent notamment :

- A la taxe foncière à refacturer à l'A.T.G. E.I.C.
- Aux subventions d'investissement à recevoir du conseil régional et du département

Les parts sociales acquises auprès du crédit coopératif pour un montant de 306.006,50 € servent de garanties du crédit emprunt souscrit dans cette même banque.

b. Dettes

Les emprunts, dettes à long terme, s'élèvent pour un montant total de 3.516.555,75 €, dont :

- à moins d'un an : 348.294,39 €
- de 1 à 5 ans : 1.433.586,07 €
- à plus 5 ans : 1.734.675,29 €

Les dettes à court terme (<1an), d'un montant de 783.158,44 €, sont composées :

- De dette fiscales (CRL, Taxe foncière)
- De dettes fournisseurs sur les chantiers en cours (Dettes fournisseurs, retenues de garanties, comptes de prorata)

8. Fonds propres

Les fonds propres (tableaux N°4) comprennent :

a. Fonds associatifs avec droit de reprise :

Correspondant à l'apport associatif fait par l'A.T.G. E.I.C. à hauteur de 4.000.000,00€. La durée du droit de reprise sur cette créance est de 10 ans (Echéance du droit de reprise : 15/01/2029).

b. Fonds associatifs sans droit de reprise :

Apport initial de l'ATEP pour 277.887,05 €.

c. Le Résultat de l'exercice

Le résultat bénéficiaire de l'exercice 2022/2023 se porte à 199 530,00 €.

d. Report à nouveau et Résultat

Le report à nouveau net créditeur résultant des excédents nets cumulés au titre des exercices antérieurs est d'un montant total de 1.579.691,31 € après affectation du déficit de l'exercice 2021/2022 pour - 276.284,69 €.

9. Subvention d'équipement et d'investissement et suivi de leur droit de reprise

La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises au moyen de ces subventions. Il s'agit des subventions FALLOUX, ASTIER, FEDER...

Les tableaux de suivi des subventions d'investissement sont joints (tableaux N°4 et 5). Ils comprennent :

- Un tableau de variation des subventions d'investissement au cours de l'exercice (montant nominal et quote-part virée au résultat). Le montant net de ces subventions d'investissement amortissable est de 4.873.309,40 €.
- Un tableau de suivi du droit de reprise par l'état ou les collectivités sur les subventions d'investissement qui n'est plus identifiable dans les comptes comptables mais fait l'objet d'une suivi extra-comptable exposé dans le tableau N°5

10. Placements et disponibilités

Les disponibilités en compte courant et livrets réglementés sont de 1.892.980,15 € à la date de clôture.

11. Charges et produits constatés d'avance

a. Charges constatées d'avance

Elles sont constituées essentiellement par les assurances (Multirisque, dommages ouvrages...) pour un montant de 40.384,33 €

b. Produits constatés d'avance

Néant

12. Situation vis-à-vis des collectivités territoriales (fonctionnement et investissement) (cf. Tableau N°6)

Les créances et dettes à l'égard des collectivités territoriales sont détaillés dans le tableau N°6 par type de collectivité et fait état d'un montant net à percevoir de 482.477,62 € correspondant à des subventions FALLOUX ou ASTIER.

13. Note sur le compte de résultat

a. Honoraires des commissaires aux comptes

Montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, sont de 3.584,00 €.

b. Contribution volontaire

Il n'y a aucune contribution volontaire en nature de biens ou services ou de bénévolat.

c. Détail des produits et charges exceptionnels

L'exercice 2022/2023 se solde par un profit net exceptionnel s'élevant à 326.846,02 €.

- Produits exceptionnels pour un montant total de 326.846,02 € qui se détaillent comme suit :

Produits exceptionnels	Montant
Quote-part de subventions d'investissement affectées au résultat	326 846,02 €
TOTAL	328 934,07 €

- Il n'y a pas de Charges exceptionnelles sur cet exercice

Charges exceptionnelles	Montant
TOTAL	0 €

14. Engagements financiers

Néant

Tableau des mouvements des immobilisations et amortissements 2022/2023
A.T.E.P. EXERCICE 2022/2023

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS		Valeur brute des Immob. Au début de l'exercice	Acquisitions et apports	Cessions ou virements poste à poste	Valeur brute des immob. à la fin de l'exercice	
Incorporelles	Frais d'établissement TOTAL I					
	Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	1 734,20			1 734,20	
CORPORELLES	Terrains et aménagement des terrains	1 425 231,35			1 425 231,35	
	Constructions	Sur sol propre Installations, agencements & aménagements	34 136 577,50	176 572,39	452 106,24	34 765 256,13
		Sur sol d'autrui Installations, agencements, & aménagements	1 734 553,50	5 256,00		1 739 809,50
	Installations, mobilier et matériel liés à l'activité	Matériel d'enseignement				
		Matériel entretien				
		Matériel cuisine et serv restauration				
		Mat financé Taxe apprentissage				
	Autres immobilisations corporelles	Installation chauffage				
		Matériel de transport	2 755,96			2 755,96
		Matériel bureau et informatique				
	Immobilisations corporelles en cours	87 717,21	840 727,83	-452 106,24	476 338,80	
	Avances et acomptes					
	TOTAL III	37 386 835,52			38 409 391,74	
FINANCIERES	Participations et créances ratt. à des participations					
	Autres titres immobilisés	188 000,00			188 000,00	
	Autres immobilisations financières	306 006,50			306 006,50	
	Autres créances immobilisées					
	TOTAL IV	494 006,50			494 006,50	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	37 882 576,22			38 905 132,44	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amort. au début d'exercice	Dotation de l'exercice	Cessions ou virements poste à poste	Montant des amort. à la fin de l'exercice	
Incorporelles	Frais d'établissement TOTAL I					
	Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	1 734,20			1 734,20	
CORPORELLES	Terrains et agencement des terrains					
	Constructions	Sur sol propre installations générales, agencements & aménagements des constructions	16 325 094,98	1 312 301,52		17 637 396,50
		Sur sol d'autrui installations générales, agencements & aménagements des constructions	348 572,52	174 327,72		522 900,24
	Installations, Mobilier et matériel liés à l'activité	Matériel d'enseignement				
		Matériel entretien				
		Matériel cuisine et serv restauration				
		Matériel financé Taxe apprentissage				
	Autres immobilisations corporelles	Installation chauffage				
		Matériel de transport	2 755,96			2 755,96
		Matériel bureau et informatique				
	TOTAL III	16 676 423,46	1 486 629,24		18 163 052,70	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	16 678 157,66	1 486 629,24		18 164 786,90	

Durées d'amortissements des Immobilisations

Types d'immobilisations
Immobilisations incorporelles
Construction Gros œuvre
Constructions second œuvre
Installations techniques intérieures
Agencements
Mobilier et matériels liés à l'activité
Matériel de transport
Matériel de bureau et informatique
Taxe apprentissage

Durée	Taux
2 ans	50,00
25 ou 40 ans	2,5 ou 4
15 ou 20 ans	5 ou 6,67
10 ou 15 ans	6,67 ou 10
10 ans	10,00
1 à 10 ans	100, 20 et 10
10 ans	10,00
4 et 5 ans	25,00 et 20,00
5 ans	20,00

TABLEAU N°1

Tableau des dépréciations d'éléments d'actif 2022/2023

A.T.E.P

EXERCICE 2022/2023

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES DEPRECIATIONS D'ELEMENTS D'ACTIF

OBJET DES DEPRECIATIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
DEPRECIATIONS	Immobilisations :				
	• Incorporelles				
	• Corporelles				
	• Financières	188 000.00			188 000.00
	Stocks et en-cours				
	Créances clients et usagers (familles, élèves)				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	TOTAL				
DOTATIONS ET REPRISES	d'exploitation financières exceptionnelles				

TABLEAU N°2

Tableau des créances et des dettes 2022/2023

A.T.E.P.

EXERCICE 2022-2023

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES ET SÛRETÉS RÉELLES CONSENTIES

CREANCES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en €)	ECHEANCE	
		≤ 1 an	> 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	306 006,50		306 006,50
Prêts			
Autres créances			
Sous-total créances de l'actif immobilisé	306 006,50	0,00	306 006,50
Créances de l'actif circulant :			
Créances fournisseurs			
Créances clients, usagers et comptes rattachés			
Créances sociales et fiscales			
Créances état et collectivités	482 477,62	482 477,62	0,00
Autres créances	113 549,00	113 549,00	0,00
Sous-total créances de l'actif circulant	596 026,62	596 026,62	0,00
TOTAL CREANCES	902 033,12	596 026,62	306 006,50

DETTES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en €)	ECHEANCE			Montant des SÛRETÉS RÉELLES consenties (en €)
		≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 516 555,75	348 294,39	1 433 586,07	1 734 675,29	
Emprunts et dettes financières divers					
Sous-total dettes financières	3 516 555,75	348 294,39	1 433 586,07	1 734 675,29	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 535,43	55 535,43			
Familles ou élèves : avances reçues					
Dettes des legs et donations					
Dettes fiscales et sociales					
Dettes état et collectivités	63 522,14	63 522,14			
Dettes sur immobilisations	544 537,88	544 537,88			
Dettes Association appentées	5 000,00	5 000,00			
Autres dettes	114 562,99	114 562,99			
Sous-total autres dettes	783 158,44	783 158,44	0,00	0,00	
TOTAL DETTES	4 299 714,19	1 131 452,83	1 433 586,07	1 734 675,29	0,00

TABLEAU N°3

Tableau de variation des fonds propres 2022/2023

Variation des fonds propres	Montant à l'ouverture de l'exercice		Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Mouvement de poste à poste	Montant à la clôture de l'exercice
		Montant à l'ouverture de l'exercice					
Fonds propres sans droit de reprise							
Valeur du patrimoine intégré							277 887,05
Apports sans droit de reprise		277 887,05					0,00
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables		0,00					0,00
Fonds propres avec droit de reprise		0,00					0,00
Valeurs des biens affectés		4 000 000,00					4 000 000,00
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables		0,00					0,00
							0,00
Ecarts de réévaluation		0,00					0,00
Réserves		7 851 604,69					7 851 604,69
Report à nouveau Crédeur		1 855 976,00	-276 284,69				1 579 691,31
Report à nouveau Dédeur		0,00					0,00
Excédent ou déficit de l'exercice		-276 284,69	276 284,69	199 530,00			199 530,00
Subventions d'investissement		5 307 731,71		544 186,53			5 851 918,24
Amortissement Subventions d'investissement		-651 762,82		-326 846,02			-978 608,84
Autres subventions		0,00					0,00
TOTAL DES FONDS PROPRES		18 365 151,94	0,00	416 870,51	0,00	0,00	18 782 022,45

Tableau N°4

Tableau des mouvements des subventions d'investissement et taxe d'apprentissage 22/23

ATEP - EXERCICE 2022-2023

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FONDS ASSOCIATIVES

Subventions	Durée d'amortissement	Subvention SANS DI Rep.				Subvention en comptabilité	Subvention AVEC DI Rep.				Valeur du patrimoine intégré		
		Sit. Initiale	Dotation	Virt cpte/cpte	31/08/2023		Sit. Initiale	Dotation	Virt cpte/cpte	31/08/2023	Sit. Initiale	Virt cpte/cpte	31/08/2023
LICP - 1312/1													
FALLOUX 2017	15	28 000,00	7 000,00	0,00	35 000,00	105 000,00	77 000,00	0,00	-7 000,00	70 000,00			
FALLOUX 2018	15	9 396,63	4 698,32	0,00	14 094,95	70 474,76	61 068,12	0,00	-4 698,32	56 369,81			
ASTIER 2017	15	32 292,00	16 146,00	0,00	48 438,00	242 190,01	209 898,11	0,00	-16 146,00	193 752,11			
ASTIER 2018 Partie 1	15	7 808,42	7 808,42	0,00	15 616,84	117 126,31	109 317,89	0,00	-7 808,42	101 509,47			
ASTIER 2018 Partie 2	15	14 071,06	14 071,06	0,00	28 142,11	211 063,83	196 984,77	0,00	-14 071,06	182 923,72			
ASTIER 2018 LE CUBE PHASE 1	15	119 112,36	119 112,36	0,00	238 224,72	1 786 685,42	1 667 573,17	0,00	-119 112,36	1 548 460,81			
ASTIER 2019 LE CUBE PHASE 2	15	18 159,64	18 159,64	0,00	36 319,28	272 394,63	254 234,89	0,00	-18 159,64	236 075,25			
FALLOUX 2019	15	7 763,93	7 763,93	0,00	15 527,85	116 458,88	108 694,95	0,00	-7 763,93	100 931,03			
ASTIER 2020 LE CUBE PHASE 3	15	44 037,97	44 037,97	0,00	88 075,94	660 969,58	616 531,61	0,00	-44 037,97	572 493,64			
ASTIER 2020 1ère Partie	15	3 392,80	3 392,80	0,00	6 785,60	50 891,99	47 499,19	0,00	-3 392,80	44 106,39			
ASTIER 2020 LICP 2ème partie	15	12 489,53	12 489,53	0,00	24 979,07	187 343,01	174 853,48	0,00	-12 489,53	162 363,94			
FALLOUX 2021 1ère Partie	15	2 959,97	2 959,97	0,00	5 919,94	44 399,54	41 439,57	0,00	-2 959,97	38 479,60			
FALLOUX 2021 2ème Partie	15	9 826,70	9 826,70	0,00	19 653,40	147 400,46	137 573,76	0,00	-9 826,70	127 747,06			
ASTIER 2022 1ère Partie	15	0,00	330,52	0,00	330,52	4 957,75	4 957,75	0,00	-330,52	4 627,23			
ASTIER 2022 2ème Partie	15	0,00	0,00	0,00	0,00	38 987,06	0,00	38 987,06	0,00	38 987,06			
ASTIER 2023 Partie 1 (460 010,25	15	0,00	0,00	0,00	0,00	39 097,92	0,00	39 097,92	0,00	39 097,92			
Compte 13120000001		309 311,02	267 797,22	0,00	577 108,23	4 095 043,16	3 707 637,36	78 084,88	-267 797,22	3 517 925,12	0,00	0,00	0,00
ASTIER 2022 3ème Partie	15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 014,49	0,00	18 014,49			
ASTIER 2023 460 010,25 € Partie	15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 615,40	0,00	81 615,40			
FALLOUX 2023 148 392,32 €	15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 825,60	0,00	89 825,60			
Compte 13120000011		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	189 455,49	0,00	189 455,49	0,00	0,00	0,00
TOTAL LICP		309 311,02	267 797,22	0,00	577 108,23	4 095 043,16	3 707 637,36	267 540,47	-267 797,22	3 707 380,61	0,00	0,00	0,00
Lycée Jehanne d'Arc													
FALLOUX 2018	15	9 557,33	2 389,33	0,00	11 946,66	35 840,90	28 282,67	0,00	-2 389,33	23 893,33			
ASTIER 2018	15	4 124,09	2 062,05	0,00	6 186,14	30 930,71	26 806,62	0,00	-2 062,05	24 744,57			
ASTIER 2019	15	309,47	154,73	0,00	464,20	2 321,92	2 011,55	0,00	-154,73	1 856,82			
FALLOUX 2020	15	1 502,73	1 502,73	0,00	3 005,46	22 541,90	21 038,27	0,00	-1 502,73	19 535,54			
ASTIER 2021	15	0,00	1 320,00	0,00	1 320,00	19 800,00	19 800,00	0,00	-1 320,00	18 480,00			
FALLOUX 2021	15	0,00	2 633,33	0,00	2 633,33	39 500,00	39 500,00	0,00	-2 633,33	36 866,67			
FALLOUX 2022 1ère Partie	15	0,00	906,32	0,00	906,32	13 594,87	13 594,87	0,00	-906,32	12 688,55			
FALLOUX 2022 2ème Partie Solde	15	0,00	0,00	0,00	0,00	4 569,14	0,00	4 569,14	0,00	4 569,14			
ASTIER 2023 1ère Partie 64 661,5	15	0,00	0,00	0,00	0,00	7 104,63	0,00	7 104,63	0,00	7 104,63			
Compte 13120000002		15 493,62	10 968,51	0,00	26 462,13	176 201,37	149 033,97	11 673,77	-10 968,51	149 738,24	0,00	0,00	0,00
ASTIER 2023 64 661,53 € Partie 2	15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 041,20	0,00	29 041,20			
FALLOUX 2023 44 120,75 € Partie	15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Compte 13120000012		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 041,20	0,00	29 041,20	0,00	0,00	0,00
		15 493,62	10 968,51	0,00	26 462,13	176 201,37	149 033,97	40 714,97	-10 968,51	178 780,44	0,00	0,00	0,00
Lycée Marie Noel													
ASTIER 2017	15	88 826,68	17 206,67	0,00	86 033,34	258 100,00	189 273,33	0,00	-17 206,67	172 066,67			
ASTIER 2019	15	894,53	894,53	0,00	1 789,06	13 418,00	12 523,47	0,00	-894,53	11 628,94			
ASTIER 2018 (Phase 2 1ère partie	15	37 765,70	37 765,70	0,00	75 531,40	566 485,89	528 720,19	0,00	-37 765,70	490 954,49			
FALLOUX 2018 28330 €	15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
ASTIER 2018 (Phase 2 2ème partie dénommée phase 3)	15	0,00	0,00	0,00	0,00	151 644,11	0,00	151 644,11	0,00	151 644,11			
Compte 13120000003		107 486,91	55 866,90	0,00	163 353,80	989 648,00	730 516,99	0,00	-55 866,90	674 650,10	0,00	0,00	0,00
FALLOUX 2022 26134,92 €	15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 906,88	0,00	20 906,88			
Compte 13120000013		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 906,88	0,00	20 906,88	0,00	0,00	0,00
		107 486,91	55 866,90	0,00	163 353,80	989 648,00	730 516,99	20 906,88	-55 866,90	695 556,98	0,00	0,00	0,00
Collège Charles Peguy													
FALLOUX 2017	10	6 306,78	8 306,78	0,00	12 613,55	63 067,77	56 760,99	0,00	-6 306,78	50 454,22			
FALLOUX 2018	10	2 110,00	2 110,00	0,00	4 220,00	21 100,00	18 990,00	0,00	-2 110,00	16 880,00			
FALLOUX 2020	10	0,00	4 259,50	0,00	4 259,50	42 595,00	42 595,00	0,00	-4 259,50	38 335,50			
FALLOUX 2019 Partie 1	10	0,00	3 603,68	0,00	3 603,68	36 036,84	36 036,84	0,00	-3 603,68	32 433,16			
FALLOUX 2019	10	0,00	586,32	0,00	586,32	5 863,16	5 863,16	0,00	-586,32	5 276,84			
FALLOUX 2021	10	0,00	3 281,20	0,00	3 281,20	32 812,00	32 812,00	0,00	-3 281,20	29 530,80			
FALLOUX 2022 Partie 1	10	0,00	2 577,25	0,00	2 577,25	25 772,46	25 772,46	0,00	-2 577,25	23 195,23			
FALLOUX 2022 Partie 2 Solde	10	0,00	0,00	0,00	0,00	4 017,52	0,00	4 017,52	0,00	4 017,52			
FALLOUX 2023 Partie 1 41871 €	10	0,00	0,00	0,00	0,00	32 382,36	0,00	32 382,36	0,00	32 382,36			
FALLOUX 2023 Partie 1 41871 €	10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Compte 13130000001		8 416,78	22 724,73	0,00	31 141,50	263 627,13	218 830,47	36 379,88	-22 724,73	232 485,63	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Compte 13130000011		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		8 416,78	22 724,73	0,00	31 141,50	263 627,13	218 830,47	36 379,88	-22 724,73	232 485,63	0,00	0,00	0,00
TOTAL		440 708,32	357 357,35	0,00	798 065,67	5 524 519,66	4 806 018,80	365 542,20	-357 357,35	4 814 203,65	0,00	0,00	0,00

Situation vis-à-vis des collectivités territoriales (investissement / fonctionnement) 2022/2023

A.T.E.P.

ANNEE 2022-2023**44112 - Subventions Conseil régional à Recevoir**

	A recevoir	A reverser	solde	Etablissement
Subvention ASTIER 2023 JDA	36 145,83		36 145,83	JDA
Subvention FALLOUX 2023 LICP	128 923,52		165 069,35	LICP
Subvention ASTIER 2022 LICP	31 926,62		196 995,97	LICP
Subvention FALLOUX 2022 MN	20 906,88		217 902,85	MN
Subvention FALLOUX 2023 MN	32 898,31		250 801,16	MN
Subvention ASTIER 2023 LICP	81 615,40		332 416,56	LICP
Subvention ASTIER 2023 EIC FORMATION	45 588,06		378 004,62	EIC FORMATION
				378 004,62

44113 - Subventions Conseil Général à Recevoir

	A recevoir	A reverser	solde	Etablissement
Subvention FALLOUX 2021 PEGUY	32812,00		32812,00	PEGUY
Subvention FALLOUX 2022 PEGUY	29790,00		62602,00	PEGUY
Subvention FALLOUX 2023 PEGUY	41871,00		104473,00	PEGUY
				104 473,00 €

Tableau N°6

ASSOCIATION TOURQUENNOISE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

27 RUE DU DRAGON

59202 TOURCOING CEDEX

RAPPORT SPECIAL

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos au 31/08/2023

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions déjà approuvées par l'organe délibérant

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

Conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Convention « bail commercial EIC » applicable au 1^{er} septembre 2022 et convention de « bail commercial CUBE » pour un montant de **1 509.014,67 €** à savoir :
 - EIC pour : 1.005.511,04 €
 - Jehanne d'Arc pour : 168.179,08 €
 - Marie Noel pour : 157.557,76 €
 - AREP pour : 68.752,12 €
 - CUBE : 109.014,67 €
- Convention de facturation par l'ATEP de la taxe foncière au titre de 2023, soit 170.286,01 € pour l'EIC (en facture non parvenue – facturation au 12 septembre 2023).
- Convention de prestations administratives fournies à notre Association selon le temps passé pour un montant de 5.000 € en 2023.
- Il a été passé entre l'association Tourquennoise de gestion de l'E.I.C. (« A.T.G. E.I.C. ») et l'association Tourquennoise d'enseignement professionnel (« A.T.E.P ») une convention d'apport associatif au profit de cette dernière à hauteur de 4.000.000,00€. La durée du droit de reprise sur cette créance est de 10 ans (Echéance du droit de reprise : 15/01/2029).

Conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Mons en Baroeul, le 29 décembre 2023

Société FIC EXPERTISE

Commissaire aux comptes

Représentée par **Soleyne DONCHE**



